

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024  
19 heures 00**



CR/GF

N° 003100

Direction  
Générale des  
Services - Procès-  
verbal du Conseil  
Municipal du 6  
février 2024

Publié le :

27 février 2024

**Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 14 Février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

**2. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2024.**

**Date et l'heure de la séance** : Mardi 06 février 2024 à 19h00.

**Nom du Président de séance** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.

**Membres du conseil municipal présents** :

Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240220-003100-AR  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**Membres du conseil municipal représentés :**

M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**Absents :**

M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

**Secrétaire de séance :**

M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

<b>Nombre de Membres composant le conseil</b>	33
<b>Présents</b>	23
<b>Absents représentés</b>	8
<b>Absents</b>	2
<b>Absents excusés</b>	0

**Ordre du jour de la séance :**

1 - Développement Durable - Actions de mutualisation entre le Parc naturel Régional du Luberon et la Ville d'Apt pour la prise en charge financière de l'accueil d'une stagiaire dans le cadre du déploiement du Programme Alimentaire Territorial.

2 - Direction des Services Techniques - Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

3 - Urbanisme – État d'avancement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au regard de l'avis conforme n° CU-2023-3561 du 18 décembre 2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence - Alpes- Côte d'Azur.

4 - Direction Affaires Culturelles - Mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association vélo théâtre pour une durée de dix ans.

5 - Cofinancement - Conversion d'une friche urbaine à l'entrée de ville – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

6 - Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240220-003100-AR  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

7 - Police Municipale - Appel à projets 2024 - Projets de vidéoprotection au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

8 - Police Municipale – Appel à projets 2024 programme « S » - Projets de vidéoprotection du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

9 - Ressources humaines - Vacances

10 - Ressources humaines - Poste temporaire.

11 – Direction Générale des Services - Décisions.

**Mme le Maire ouvre la séance en rendant hommage au père Bernard VERNIN, très apprécié des aptésiens, qui est décédé ce jour.**

**1 - Développement Durable - Actions de mutualisation entre le Parc naturel Régional du Luberon et la Ville d'Apt pour la prise en charge financière de l'accueil d'une stagiaire dans le cadre du déploiement du Programme Alimentaire Territorial**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Gaëlle LETTERON				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**2 - Direction des Services Techniques - Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.**

<b>Rapporteur :</b>	M. André LECOURT				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstentions</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI demande la définition des déchets abandonnés.					
M. LECOURT explique qu'il s'agit de déchets de type canapés, cartons, meubles, matelas, etc..., qui ne sont pas amenés à la déchetterie, ni déposés dans un container, mais abandonnés à proximité des points de collecte.					
M. CARMINATI suggère que le SIRTOM mette à la disposition des bennes dans les quartiers durant certaines périodes pour faciliter l'évacuation des encombrants pour les habitants qui ne disposent pas de moyen de transport pour se rendre au SIRTOM. Il demande que des campagnes d'informations soient faites.					
M. LECOURT explique que le service des encombrants est assuré par la ville d'Apt. Actuellement des bennes sont mises en place tous les mercredis sur le cours Lauze de Perret pour les cartons des commerçants. En revanche mettre des bennes pour tout type de déchets n'est pas envisageable cela pose la question du tri. Il faut faire appel au civisme.					
Mme LETTERON rappelle que ces deux dernières années, des actions éducatives de ramassage des déchets ont été menées telles que la mise à disposition de bennes, le nettoyage de la vélo route, du quartier saint Michel, Bosque, le Calavon avec la participation entre autres de Insane Family, du syndicat des rivières et du Parc du Luberon. Elle constate que ceux sont toujours les mêmes personnes qui se présentent pour mener ces actions.					

**3 - Urbanisme – État d'avancement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au regard de l'avis conforme n° CU-2023-3561 du 18 décembre 2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence - Alpes-Côte d'Azur.**

<b>Rapporteur :</b>	M. Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**4 - Direction Affaires Culturelles - Mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association vélo théâtre pour une durée de dix ans.**

<b>Rapporteur :</b>	M. Frédéric SACCO				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE se réjouit de cette décision mais regrette qu'elle n'ait pas été actée plus tôt.					
Mme ARNAUD-DELOY précise que la convention soumise au précédent conseil ne mentionnait pas la possibilité de la résilier en cas d'urgence pour entreprendre, par exemple, des travaux de mise en sécurité.					
M. ROLLAND s'interroge sur un autre sujet qui relève des affaires culturelles, qui n'a pas de lien avec le point évoqué. Il s'agit de l'annonce faite sur la position Nationale de la Micro Folie d'Apt, comme étant la plus grande de France. N'ayant pas trouvé de classement sur les Micros Folies de France, quels sont les critères qui la positionne en numéro 1.					
Mme ARNAUD-DELOY précise qu'il s'agit d'une appréciation de la Villette qui nous a flatté et que nous avons reprise.					
M. GIORGETTI, demande s'il est possible d'obtenir le bilan des activités de la Micro Folie.					
Mme ARNAUD-DELOY propose que le bilan soit présenté à la prochaine commission culture.					

**5 – Cofinancement - Conversion d'une friche urbaine à l'entrée de ville – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).**

<b>Rapporteur :</b>	M. Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	28	<b>Contre</b>	3	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. GIORGETTI confirme qu'il s'agit d'un projet intéressant. Cependant, dans l'attente de la fin des travaux prévus décembre 2025, est-il possible d'installer un miroir à l'angle du bâtiment de la Boulangerie, au croisement avenue Philippe de Girard/descente des Capucins afin de limiter les incidents.					
M. AILLAUD répond que la pose d'un miroir n'est pas autorisée sur les murs d'un bâtiment privé. De même que l'installation d'un miroir sur un poteau n'est pas envisageable car il n'y a pas d'angle adapté.					
M. CARMINATI, satisfait de la prise de conscience et de la nécessité d'un projet qui s'avère nécessaire pour désengorger la circulation en centre-ville, s'interroge sur la pertinence de la déviation. Un plan global de circulation pourrait être revu. Il ne faut pas se précipiter.					

**6 - Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).**

<b>Rapporteur :</b>	M. Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	2
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI indique que ce point va dans le même sens que son intervention précédente. Refaire la place de la Bouquerie fait partie du programme de la majorité et c'est une bonne chose pour embellir la ville. Cependant il ne faut pas précipiter les choses. Même si la municipalité actuelle fait des efforts pour rendre la ville attractive, il y a certainement d'autres priorités à définir.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la majorité a été élue sur un programme de revitalisation et de redynamisation du cœur de ville en tant que Petite Ville de Demain. L'équipe municipale tient ses engagements.					
M. GIORGETTI approuve les projets d'aménagement mais note que ces projets ne tiennent pas compte de la réalité démographique urbaine qui ne cesse de baisser et de l'appauvrissement de la population. Une baisse de 26 % des effectifs dans les écoles, depuis 2016 devrait interpeler la municipalité.					
M. AILLAUD répond que la baisse démographique est aussi liée au manque d'attractivité de la ville d'Apt. Les projets de rénovation sont justement là pour redynamiser la ville.					
Mme ARNAUD-DELOY précise que la baisse des effectifs dans les écoles est nationale et non spécifique à Apt. La baisse démographique est due aussi à la situation d'enclavement d'Apt, à la faiblesse des équipements routiers pour rejoindre la ville et à la disparition de la liaison ferroviaire.					

**7 - Police Municipale - Appel à projets 2024 - Projets de vidéoprotection au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Isabelle TAILLIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme TAILLIER précise que les projets de délibération 7 et 8 sont communs					
Mme CELCE demande si la subvention au titre de la DETR est uniquement dédiée aux caméras ou était-il possible de financer d'autres éléments.					
Mme TAILLIER répond que la DETR est réservée à l'acquisition de caméras.					
M. CARMINATI se questionne sur le recrutement des policiers municipaux en période estivale où on voit la population augmenter et les effectifs de policier diminuer à cause des congés. Une brigade de nuit en cette période est nécessaire.					
Mme TAILLIER répond que durant les festivités les policiers ne sont pas en congé ni durant l'été. Les congés sont posés avant ou après la période estivale.					
Mme ARNAUD-DELOY ajoute que durant la période d'été la ville prend en charge les frais d'hébergement des renforts réservistes de la gendarmerie hébergés à l'internat du lycée. La mise en place d'une brigade de nuit n'est pas d'actualité dans la mesure où nous disposons de vidéoprotection et que nous travaillons en étroite collaboration avec la gendarmerie et le PSIG qui interviennent la nuit sur Apt. Il est à noter qu'en période estivale la police municipale opère jusqu'à 21h voire 23h selon les festivités.					
M. GIORGETTI fait état du bilan « propagande » effectué par les officiers de la gendarmerie quant à l'efficacité de la vidéoprotection. La vidéoprotection n'enraye pas la délinquance, elle la déplace. Alors que la majorité est convaincue de son efficacité, celle-ci est démentie par des études, des rapports du sénat, de la cour des comptes, d'officiers de gendarmerie.					

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20240220-003100-AR  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

C'est entre autres, moins de 5 % des affaires élucidées. Compte tenu de ces éléments, il maintient son opposition à ce système qu'il considère à la fois disproportionné par rapport à la ville, inefficace, coûteux et attentatoire aux libertés.

Mme ARNAUD-DELOY répond qu'au-delà des études il y a le côté fonctionnel sur le terrain qui s'est avéré efficace dans d'autres collectivités comme Pertuis et Tarascon : grâce au dispositif de vidéoprotection on réduit de manière très significative le trafic de drogue. La majorité confirme sa volonté de développer ce dispositif.

**8 - Police Municipale – Appel à projets 2024 programme « S » - Projets de vidéoprotection du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Isabelle TAILLIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**9 - Ressources humaines - Vacances**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**10 - Ressources humaines - Poste temporaire.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Vote d'une motion
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**11 – Direction Générale des Services – Décisions rapportées**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

Numéro	Date contrôle de légalité	Date affichage	Résumé
001175	22/11/2023	22/11/2023	Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association Jeunesse Sportive d'Apt
001176	21/11/2023	21/11/2023	Bail des garages – quartier Viton – Avenant – Location garage n°2
001177	21/11/2023	21/11/2023	Bail des garages – quartier Viton - Avenant – Location garage n°5
001178	04/12/2023	04/12/2023	Attribution du marché de prestations de services consistant à effectuer la capture et le ramassage des animaux domestiques
001180	13/12/2023	13/12/2023	Mise à disposition gracieuse d'un local communal au profit de l'association «LE REVE BLEU»
001181	13/12/2023	13/12/2023	Convention de mise à disposition de la piscine de la cité scolaire d'Apt auprès de l'association AFSA 84
001184	03/01/2024	03/01/2024	Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs du lycée d'Apt par la municipalité pour l'année 2023-2024 (hors temps scolaire)
001185	03/01/2024	03/01/2024	Tarifs 2024 - service des sports

Avant de passer aux questions diverses, Mme Véronique ARNAUD-DELOY annonce qu'il y a une modification de la carte scolaire pour la rentrée avec deux classes qui risquent d'être fermées : à l'école Giono pour 7 élèves en moins et à l'école Bosco pour 1 élève en moins. Véronique ARNAUD-DELOY informe de l'envoi d'un courrier au DASEN qui explique les difficultés auxquelles sont exposées les écoles et de la nécessité de maintenir ces classes ouvertes. Une copie sera transmise à l'opposition.

Au prochain conseil municipal nous ferons passer une motion à ce sujet.

Pour information, depuis le 1<sup>er</sup> janvier les écoles primaires sont entrées dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Ville.

M. CARMINATI demande si le nouveau DASEN est arrivé. Mme Véronique ARNAUD-DELOY confirme qu'il a pris ses fonctions.

Des échanges ont lieu sur les dispositifs d'aide dans le cadre scolaire en zone prioritaire qu'il faudrait creuser et la nécessité de maintenir ces classes ouvertes sur le territoire.

Mme CELCE s'interroge sur les moyens de rendre plus attractives nos écoles.

M. GIORGETTI précise que depuis 2016 une baisse de 26,5 % d'élèves est

enregistrée dans les écoles publiques alors que l'école du sacré cœur connaît une progression de plus de 21%. Cette baisse est préoccupante. On constate un phénomène de repli social. L'indice de position sociale, est faible sur Apt. Le niveau moyen est l'indice 100. Lorsque le niveau se situe en dessous de 100, les conditions socio-économiques et culturelles des enfants sont dégradées. L'indice est de 91,8 à Bosco, 88,4 à Giono et 93,2 à saint Exupéry alors que le sacré cœur se situe à 108,7. La république se construit dans les écoles et nous sommes face à une forme de séparatisme social.

Mme TURC souligne que toutes les écoles sont pourtant dynamiques et débordent de projets. Un travail est en cours sur la carte scolaire.

#### **Questions diverses :**

M. THEVENIEAU indique que la ville a perdu presque 2 000 habitants. Il serait intéressant de savoir pourquoi.

Mme ARNAUD-DELOY répond que nous sommes tous conscients de cette situation néanmoins, nous connaissons d'où vient le problème. Apt est victime de sa situation, géographiquement enclavée, loin des grands axes routiers, démunie de sa gare, des problèmes pour trouver du travail. Cependant nous bénéficions d'une qualité de vie qui n'existe pas partout.

#### **1- Mme CELCE pose une question relative à la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit la mise en place de zones d'accélération sur le territoire.**

*« La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. »*

***Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.***

*Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.*

*Dans l'ordre chronologique, il faut d'abord lancer la concertation via une délibération et ensuite, s'il y a lieu, une délibération actant des zones d'accélération*

*En 3ème lieu, nous pouvons lancer la modification du PLU pour inscrire la ou les zones d'accélération dans ce document.*

*Qu'en est-il pour la Ville d'Apt ? La concertation est-elle lancée ? »*

Mme ARNAUD-DELOY indique que la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit en effet de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Le calendrier prévisionnel pour définir les zones d'accélération prévoyait qu'à compter du 1er juillet 2023, et jusqu'à la fin de l'année 2023, les élus locaux étaient invités à proposer leurs zones d'accélération après concertation avec le public. L'objectif était que les communes puissent faire leurs remontées à leur référent préfectoral par type d'énergie (gaz et électricité) avant le 31 décembre 2023. L'article 15 de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables indique :

*« 2° Après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent*

Mairie d'Apt - Direction de l'Urbanisme  
084-218400034-20240220-003100-AR  
Date de réception préfecture : 26/02/2024



*librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération [...] et les transmettent [...] au référent préfectoral [...], à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et, le cas échéant, à l'établissement public [porteur de SCoT]. »*

De ce point de vue, la Commune d'Apt (et plus globalement l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon) n'a pas respecté ces délais. Toutefois, il convient de souligner que passée cette échéance, il sera toutefois possible de communiquer des zones d'accélération à l'État, au fil de l'eau, en concertation avec le référent préfectoral.

Il convient de tenir compte de la complexité de ce dossier, ce que rappelait, en creux certes, par circulaire du 10 mai 2023, Madame la Préfète de Vaucluse en soulignant que les collectivités pouvaient s'appuyer sur les démarches de planification énergétique du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le SCOT, du schéma de développement des ENR (Energies Renouvelables), du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du PRSE (Plan Régional Santé Environnement).

Face à la complexité de la démarche, les communes de notre intercommunalité ont souhaité confier ce travail à la CCPAL qui dispose de l'expertise nécessaire alors que nous avons conscience que le rôle des EPCI n'est pas strictement clarifiée dans la Loi. Cependant, l'intercommunalité est compétente sur la planification énergétique : elle a rédigé, le Plans Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le SCoT qui tous deux pourront être modifiés pour intégrer les zones d'accélération.

Dans ces conditions et bien que les délais requis ne soient pas respectés, une première concertation, entre élus, a été engagée dans le cadre de l'intercommunalité. Jeudi dernier le fruit de ce travail nous a été remis. Un projet d'implantation des zones d'accélération a été proposé à la ville : nous devons l'étudier et, s'il convient, il sera soumis à la concertation du public.

Au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Apt, le dossier relatif aux Zones d'Accélération est suivi par Monsieur Frédéric SACCO. C'est la chargée de mission Energie, Madame Marie MONTAGNARD, qui a travaillé sur le PCAET et les Zones d'accélération.

S'agissant du Parc Naturel Régional du Luberon une annonce a été publié pour recruter un chargé de mission énergie qui aura notamment pour mission d'accompagner les communes et les EPCI dans l'identification et la mise en œuvre des Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le jury de recrutement fixé pour le 28 mars 2024.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. Yannick BONNET**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**

*(Handwritten signatures in blue ink, including a large signature that overlaps the seal and extends across the page)*